



Position de l'AZAC

En ce qui concerne la garde et la présentation des cétacés (baleines et dauphins)

Approuvé : le 15 octobre 2007

Préambule

L'Association des zoos et aquariums du Canada (l'AZAC) est une association professionnelle à but non lucratif représentant les zoos et les aquariums accrédités du Canada. L'AZAC se dédie à l'avancement continu de l'industrie des zoos et aquariums en recourant de manière professionnelle à la présentation, l'interprétation et la garde d'animaux sauvages pour procurer aux visiteurs une meilleure compréhension de la nature, de la faune et des raisons motivant leur conservation. Les objectifs principaux des institutions accréditées de l'AZAC sont de stimuler l'intérêt du public pour la nature et la conservation, de poursuivre la recherche axée sur la conservation et de faire avancer les sciences en soin et gestion des animaux. Pour ce faire, chaque institution de l'AZAC a le mandat de développer à un niveau acceptable des populations animales autosuffisantes en captivité.

En ce qui concerne la garde en captivité de cétacés, l'AZAC reconnaît qu'il existe des arguments émotionnels et philosophiques se rattachant à la garde des dauphins, des marsouins et des baleines dans les parcs zoologiques et les aquariums. L'AZAC croit fermement que dans le cas de tous les animaux y compris les mammifères marins, la valeur que la découverte de l'animal vivant apporte au processus d'engagement, de prise de conscience, d'apprentissage et de motivation l'emporte de loin sur les arguments négatifs.

De fait, c'est grâce à la présentation au public de cétacés et aux fondements éducatifs de nos parcs zoologiques et aquariums que le public a pu prendre conscience de la situation critique des cétacés et de leur habitat.

Position

- L'AZAC appuie la présentation, l'interprétation et l'étude de cétacés dans le but de faciliter la recherche scientifique, l'élevage, la prise de conscience et l'éducation du public, les programmes d'éducation formels, les programmes de conservation et de reproduction en captivité.

- L'AZAC appuie seulement les institutions répondant aux exigences de l'accréditation professionnelle et adhérant aux normes du code de déontologie professionnel énoncé par l'AZAC. Les normes d'accréditation de l'AZAC rencontrent ou dépassent les normes générales de l'industrie pour soigner avec succès les cétacés en captivité.
- L'AZAC appuie énergiquement l'application de normes explicites en matière d'habitats et de soins de santé pour la garde des cétacés vivant dans les institutions zoologiques canadiennes, comme ceux développés coopérativement par l'AZAC et le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA).
- L'AZAC appuie la formation de populations captives de cétacés socialement compatibles et génétiquement viables dans les institutions zoologiques accréditées.
- L'AZAC soutient la coopération entre les institutions zoologiques accréditées pour les programmes de reproduction visant la variabilité génétique des populations de cétacés. Cette pratique inclut l'échange de données générales et de techniques de soin, le transfert d'animaux entre institutions accréditées et la formation de groupes consultatifs pour coordonner et gérer les programmes de reproduction.
- L'AZAC appuie la vente ou le transfert de cétacés provenant d'institutions non accréditées ou dotées d'installations inférieures aux normes. Ce type de vente ou de transfert d'un animal vers une institution accréditée doit être réalisé dans le meilleur intérêt de l'animal.
- L'AZAC approuve la capture de nouveaux cétacés prélevés auprès des populations sauvages, mais seulement lorsque ces captures s'avèrent nécessaires dans le but d'intégrer de nouveaux gènes parmi les animaux en captivité, pour préserver des animaux en voie d'extinction, pour soigner et réhabiliter des spécimens qui se sont échoués, ou encore pour l'étude des maladies et des contaminations toxiques dans les populations animales sauvages.
- L'AZAC approuve les méthodes de coopération entre les institutions zoologiques accréditées et les instances gouvernementales provinciales et fédérales en ce qui touche les travaux de recherche visant l'implantation de meilleurs programmes de gestion et de conservations des espèces.

L'AZAC soutient le maintien de la garde en captivité de cétacés et la poursuite de programmes de recherche et d'éducation dans ses institutions membres, dans les conditions énumérées ci-dessus, lorsque les cétacés conviennent à la stratégie de présentation, d'interprétation et de programmes de conservation de l'institution.